



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

HAUT-COMMISSARIAT
AUX COMPÉTENCES
ET À L'INCLUSION
PAR L'EMPLOI



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES 2018-2022

*LA PLATEFORME DE PARCOURS RENFORCÉ
D'ACCÈS À LA PROFESSIONNALISATION*



DÉPARTEMENT
DE MAYOTTE

Contexte et Enjeux

111 DETH inscrits à Pôle Emploi (octobre 2019) - **1%** des DE tout public

69% ont un niveau inférieur à 3

60 Jeunes RQTH inscrits à la Mission Locale (décembre 2019)

- Problématique d'ordre culturel (évolutions depuis) ;
- Offre de formations limitée ;
- Inexistence d'un CAP EMPLOI.

Enjeux :

- Accompagner et former des personnes en recherche d'emploi en situation de handicap ;
- Pallier l'absence de structure identifiée spécifique au public TH, et faire émerger une plateforme d'accompagnement et de professionnalisation dédiée.

Présentation du projet 1/2

La Plateforme de Parcours Renforcé d'Accès à la Professionnalisation à destination des demandeurs d'emploi titulaires de la reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés (PPRAP)

Objectifs opérationnels poursuivis par le dispositif :

- Articuler l'accompagnement médico-social et l'accompagnement socio-professionnel;
- Améliorer l'insertion professionnelle des bénéficiaires :
 - Accompagner la construction de projets professionnels réalistes et réalisables au regard du marché du travail et de la situation de santé ;
 - Améliorer l'employabilité des bénéficiaires par la réactivation de leurs savoirs et l'acquisition de compétences comportementales nécessaires à la conduite de leur projet professionnel ;
 - Favoriser l'autonomie des personnes dans leurs démarches d'orientation
- Consolider le réseau partenarial sur le registre de l'insertion professionnelle de la personne en situation de handicap.

Modalités d'action:

Parcours allant de la remobilisation à l'emploi ou à l'activité durable au profit des personnes en recherche d'emploi en situation de handicap, permettant d'appréhender les problématiques des personnes handicapées dans leur globalité (santé, emploi, formation, etc.).

Présentation du projet 2/2

Public visé:

Demandeurs d'emploi travailleurs handicapés (DETH) répondant aux critères suivants:

Les bénéficiaires de l'article L. 5212-13 du code du Travail ;

Les personnes orientées vers le prestataire par Pôle Emploi ou la Mission locale;

Statut des bénéficiaires:

Statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Porteurs de projet éligibles:

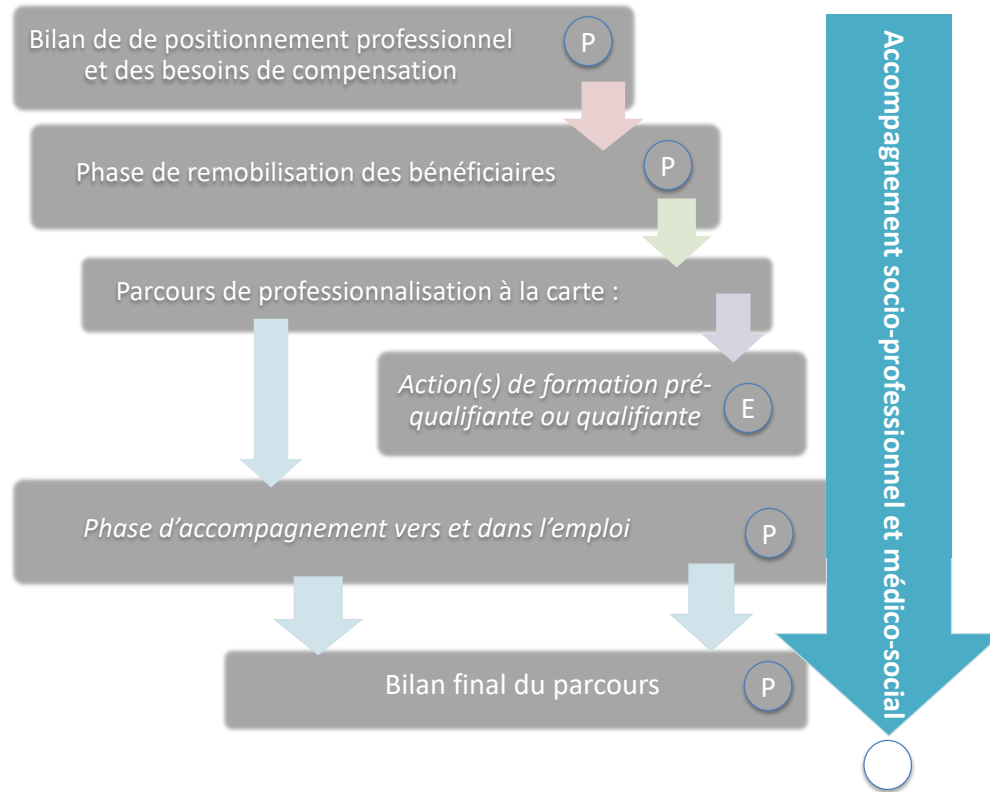
Toute structure à jour de ses obligations légales, et ne faisant pas l'objet d'une interdiction de soumissionner.

Partenaires associés:

Le Département de Mayotte, L'Agence Régionale de Santé Océan Indien (Délégation Ile de Mayotte), l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées), le PRITH, la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées de Mayotte), le CARIF-OREF, Pôle Emploi et la Mission Locale de Mayotte.

Schéma du dispositif de professionnalisation envisagé

Le parcours du bénéficiaire s'effectuera durant une durée minimum de 5 mois et maximum de 18 mois

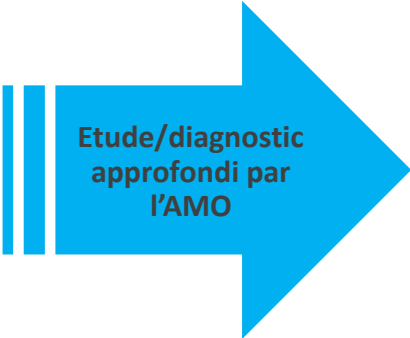


P : Action conduite par le prestataire

E : Action pouvant être réalisée par le prestataire ou externalisée

Planification du projet :

TRAVAUX EN PARTENARIAT
GROUPE DE TRAVAIL



Validation
(comme prévu dans la procédure du PACTE)

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF



Le pilotage du PPRAP :

- Respecte le schéma de gouvernance du CPRDFOP et du PUIC → assurée par le CREFOP.

Les facteurs de réussite du projet

- **Un état des lieux partagé**
- **Un temps dédié à la co-construction et un partenariat innovant**
- **Une ambition commune** : un parcours individualisé permettant d'initier une vision globale du bénéficiaire dans une démarche « intégrée » d'insertion.

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**